

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 5 AVRIL 2024
DELIBERATION N° 2024-015

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne GBIORCZYK, présidente conformément à l'alinéa 4 de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et de la famille.

- Date de convocation: 22 mars 2024
- Date d'affichage : 22 mars 2024

Présents : M. ARNAUD, Mme BELAICH, M. COMBAL, Mme GBIORCZYK, M. GUERIN, M. MÉRI, Mme SOLOGNE, M. TAOUCHE, Mme TISSIER, Mme VAUVREY.

Absentes excusées : Mme BURLAUD, Mme DENIEL BONIFACE, Mme TOUKAL.

Absents avec pouvoirs : Mme CHUNIAUD a donné pouvoir à M. ARNAUD, Mme MADELEINE a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK, Mme SANTOS NUNES a donné pouvoir à Mme SOLOGNE, M. YOUNES a donné pouvoir à Mme VAUVREY.

Secrétaire de séance : Mme TISSIER Annette.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CCAS

Le budget du CCAS se présente comme suit :

Pour mémoire, en matière de dépenses :

- Le chapitre 011 représente les dépenses d'alimentation, de locations de matériel, de maintenance, d'entretien...
- Le chapitre 012 correspond aux charges de personnel.
- Le chapitre 65 intègre les subventions aux associations ou organismes extérieurs, les participations aux dépenses obligatoires (CSI par exemple), les secours d'urgence.
- Le chapitre 023 prélèvement pour la section d'investissement et le chapitre 021 financement de la section de fonctionnement sont des chapitres particuliers qui ne font pas l'objet d'émission de titres ou de mandats.

Section	Sens	Chapitre	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
D	D	002	Résultat de fonctionnement reporté			
F	D	011	Charges à caractère général	36 000,00€	34 058.27€	22 000.00€
F	D	012	Charges de personnel	44 700,00€	35 545.80€	35 000,00€
F	D	014	Atténuation de produits			
F	D	022	Dépenses imprévues			
F	D	023	Virement entre section			22 087.33€
F	D	042	Opération d'ordre de transfert entre section	250,00€	222.45€	250,00€
F	D	043	Opération d'ordre dans la section			
F	D	65	Autres charges de gestion courante	45 400,00€	34032.12€	29 000,00€
F	D	66	Charges financières			
F	D	67	Charges exceptionnelles			
Total dépenses de fonctionnement				126 350,00€	103 858.64€	108 337.33€
I	D	001	Déficit d'investissement reporté			
I	D	020	Dépenses imprévues			
I	D	040	Opération d'ordre de transfert entre section			
I	D	041	Opérations patrimoniales			
I	D	16	Emprunts et dettes assimilées			
I	D	20	Immobilisations incorporelles			
I	D	21	Immobilisations corporelles	2 715,00€	0,00€	25 024.78€
I	D	23	Immobilisation en cours			
Total dépenses d'investissement				2 715.00€	0,00	25 024.78€
TOTAL DES DEPENSES				129 065,00€	103 858.64€	133 362.11€

La section d'investissement n'est pas significative dans la mesure où le budget principal de la commune porte l'ensemble des investissements dans le cadre d'une convention entre le CCAS et la Ville. Elle va permettre l'aménagement du logement d'urgence en électroménager.

En matière de recettes, l'essentiel correspond à la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la commune (chapitre 74).

Section	Sens	Chapitre	Intitulé	BP2023	Réalisé 2023	BP 2024
F	R	002	Résultat de fonctionnement reporté	57 549,57€	57 549,57€	31 537.33€
F	R	013	Atténuation de charge	500,00€	610,00€	1000.00€
F	R	042	Opération d'ordre de transfert entre section			
F	R	043	Opération d'ordre dans la section			
F	R	70	Produits des services			
F	R	73	Impôts et taxes			
F	R	74	Dotations, subventions et participations	68 300,43€	77 236.40€	75 800.00€
F	R	75	Autres produits de gestion courante			
F	R	76	Produits financiers			
F	R	77	Produits exceptionnels			
Total recettes de fonctionnement				126 350.00€	135 395.97€	108 337.33€
I	R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 465.00€	2 465.00€	2 687.45€
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement			22 087.33€
I	R	024	Produits de cessions des immobilisations			
I	R	040	Opérations d'ordre	250,00€	222.45€	250.00€
I	R	041	Opérations patrimoniales			
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves			
I	R	13	Subventions d'investissement			
I	R	16	Emprunts et dettes assimilées			
Total recettes d'investissement				2 715.00€	2 687.45€	25 024.78€
TOTAL DES RECETTES				129 065,00€€	135 395.97€	133 362.11€

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale avec les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 108 337.33€
- En section d'investissement : 25 024.78€
- Soit un total de : 133 362.11€

Le Conseil d'Administration,

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU Le Débat d'Orientation Budgétaire du 1^e mars 2024 ;

L'exposé de Madame la Présidente de séance entendu,
Sur proposition de la Présidente de séance,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

Le Budget Primitif 2024 dont les balances se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes de l'exercice : 108 337.11 €
- Dépenses de fonctionnement : 108 337.11 €

Section d'investissement

- Recettes de l'exercice : 25 024.78 €
- Dépenses d'investissement : 25 024.78 €

AUTORISE

Madame la Présidente à engager, mandater, liquider les dépenses dans la limite des crédits inscrits aux chapitres budgétaires.

Votants : 14
Abstentions : 00
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00

Fait et délibéré en Mairie, le 9 Avril 2024
La Présidente du CCAS, Anne GBIORCZYK



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
La Présidente, Anne GBIORCZYK